

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	2
Absents	13
Total des votes	24

4. Fonction publique
4.2 Personnel contractuel

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept février deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme DUVAL

Absent(s) excusé(s) : M. DUCLOS, Mme GAUTIER, M. GUENNI, Mme VANNIER

Absent(s) : M. DEPLANQUES, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : M. DUCLOS à M. BERNARD, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP

15-2023 Création d'un poste non-permanent d'animateur socio-sportif en contrat de projet de 18 mois

L'engagement pris par la collectivité au travers du Projet Educatif et Social Local (PESL) est de créer une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire.

L'animation sociale du territoire de Pont-Audemer a été identifiée comme une priorité politique, avec une attention particulière portée sur les deux quartiers de l'Europe et Passerelle classés en QPV.

Cette volonté s'est traduite par le lancement d'une démarche de préfiguration de centre social soutenue par la CAF de l'Eure pour une durée de 18 mois. L'objectif de la démarche était de co-construire le projet avec les acteurs du territoire et les habitants afin de déposer une demande de 1er agrément de centre social auprès de la CAF de l'Eure en septembre 2021. Il est rappelé que la volonté affichée par la collectivité est d'imaginer un centre social diffus sur le territoire en s'appuyant notamment sur les deux anciennes structures de l'animation sociale présente sur Pont-Audemer à savoir la Villa et la Passerelle.

Ainsi, lors de sa réunion du 8 novembre 2021, la Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure a donné son accord quant à l'agrément du centre social de Pont-Audemer pour une durée de 18 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est précisé que le travail de renouvellement de cet agrément est d'ores et déjà engagé et qu'une demande de

Accusé de réception en préfecture
02720667323 2023021315-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception en préfecture : 17/02/2023

renouvellement d'agrément sera à déposer en vue de la Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure de Mars 2023 pour un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2023.

C'est dans ce contexte que la collectivité a travaillé à la rédaction d'un nouveau projet déposé auprès de Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure dans l'intention de demander un agrément du centre social de Pont-Audemer pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, sur la base de ce projet.

Parallèlement, un travail de mise en cohérence des compétences et missions de l'équipe d'animation du Centre Social a été mené depuis 2020. En complément des postes déjà créés, il est aujourd'hui demandé de créer un poste non permanent d'animateur socio-sportif dans l'objectif de développer un projet spécifique d'animation physiques et sportives pour tous en marge des JO2024.

Il est rappelé que la Ville de Pont-Audemer dores est déjà identifiée Terre de Jeux dans ce sens.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibération n°52-2020 du 9 juin 2020 et n° 137-2020 du 14 décembre 2020 relatives à la mise en œuvre de la préfiguration du Centre Social ;

VU la délibération n° 118-2022 relative à la demande d'agrément Centre Social pour 4 ans auprès de la CAF de l'Eure ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34,

CONSIDERANT l'engagement pris par la collectivité au sein du PESL de « développer la mixité sociale, culturelle, territoriale... et d'accompagner les initiatives citoyennes » (Orientation 3.1) dont découle l'action 3.1.1 visant à « créer une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire » ;

CONSIDERANT les éléments soulevés par le diagnostic et la stratégie co-élaborée par la ville et ses partenaires pour aboutir à ce nouveau projet de Centre Social ;

CONSIDERANT les présentations en Commission « Animation, Démocratie et Vivre Ensemble » du 14 novembre 2022 et du 8 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la labellisation Terre de Jeux obtenue par la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il convient de recruter un Animateur Socio-sportif conformément à la fiche de poste en annexe pour une durée de 18 mois ;

CONSIDERANT l'inscription de ces dépenses au budget prévisionnel 2023 de la ville de Pont-Audemer

transmis en préfecture
027-200077329-20230213-15-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à créer un poste d'animateur socio-éducatif non permanent pour une durée de 18 mois pour la réalisation du projet détaillé dans la fiche mission en annexe ;
- **D'AUTORISER** la modification du Tableau des effectifs de la Commune ;
- **DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement ;
- **D'INSCRIRE** le budget nécessaire au fonctionnement de ce service aux budgets à venir ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières relative à ce projet ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Vanessa DUVAL

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux


Alexis DARMOIS



Publié le 17/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230213-15-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

FICHE DE POSTE

 <h1 style="margin: 0;">Ville de Pont-Audemer</h1>	Poste occupé par : Fonction : Animateur Socio-Sportif
AFFECTATION	FILIERE/CATEGORIE/GRADE
Service : PAVS Temps de travail hebdomadaire : 35 H ARTT (si temps de travail supérieur à 35 h) :	FILIERE : ANIMATION CATEGORIE : B CADRE D'EMPLOI : animateur (soci-éducatif) Supérieur hiérarchique direct : Julie MORIN
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
<p><u>Missions principales :</u> Contribuer, au travers de la thématique du sport, à la mise en œuvre du projet du Centre Social et de sa déclinaison en terme de projet éducatif auprès du public jeunes ; Accueillir et animer des temps auprès de TOUS les publics ; Identifier et être à l'écoute des besoins des publics ; Accompagner, informer et orienter le public ; Aller à la rencontre des public qui fréquente peu les équipements d'animation de la vie sociale Veiller à la sécurité moral et physique des publics ; Prendre part aux actions collectives développées par le Centre Social (projets citoyens, sorties, séjours ...) ; Participer à la préparation et l'animation des temps péri et extra-scolaire ainsi qu'à la programmation des vacances scolaires ; Mettre en place les outils nécessaires à l'animation de séances d'activités socio-sportives ; Participer à l'évaluation des actions et de leur impact vis-à-vis du projet global.</p> <p><u>Missions spécifiques :</u> Transmettre les valeurs du sport et de l'Olympisme, en vue d'appréhender les questions de citoyenneté autrement ; Mettre plus d'activité physique dans le quotidien des habitants dans une optique de bien-être et de santé ; Animer et faire grandir l'implication citoyenne en s'appuyant sur l'engouement autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.</p> <p><u>Intérêts, Contraintes et difficultés du poste :</u> Temps de travail de 35 heures annualisées, aménagement du temps de travail en fonction des besoins du service ; Travail du samedi et sur les vacances scolaires ; Etre mobilisable pour des actions en soirée ou le week-end ; Tenue vestimentaire adapté aux activités ; être capable d'animer en direction de tout public, de tout âge et en dehors des équipements.</p>	
AUTONOMIE ET RESPONSABILITES	
Coordonner, encadrer et être garant du bon des déroulement des activités socio-sportives en s'adaptant aux spécificité de chaque public A la demande de la directrice du Centre Social, ou du directeur de pôle prendre part aux réunions extérieurs concernant des sujets socio-sportifs Etre en mesure d'assurer l'intérim partiel des animateurs et de les secondes dans leurs activités	
MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION	
Adresse mail professionnel Bureau et poste de travail partagé, téléphone portable professionnel mis à disposition lorsque nécessaire	
E P I (Equipements de Protections Individuels)	
COMPETENCES REQUISES	
SAVOIRS	SAVOIRS FAIRE - ETRE
Savoir : Connaissance des caractéristiques des différents publics accueillis notamment du public 11-17 ans et des jeunes adultes, mais aussi du public sénior ; Législation concernant l'encadrement de pratique sportive collective de loisir, notamment avec des mineurs ; Maîtrise du projet du Centre Social et des valeurs porté par les Centres Sociaux ; Méthodologie de projet ; Méthodes et techniques d'animation d'activités sportives de loisirs pour tous.	Savoirs Faire : Analyser un environnement ; Impulser, concevoir et piloter un projet ou une action ; Structurer, organiser et animer des temps d'activité ; Adapter ses méthodes et outils pédagogiques aux objectifs ; Mettre en place des techniques de concertation et d'écoute active Etablir des relations constructives et durables avec les publics et les partenaires Appliquer les techniques de résolution de conflits et de médiation ; Savoir travailler en équipe ; Maîtriser l'outil informatique et rédiger des écrits professionnels
Savoir Etre : Avoir de grandes qualités relationnelles : écoute, patience, disponibilité, adaptation, capacité à aller vers ; Avoir une capacité d'initiative et le sens de l'autonomie ; Etre capable de prendre du recul ; Remettre en question les pratiques pour les améliorer.	
DIPLOMES REQUIS	
DE sport-collectif, DEUST animation et gestion des activités physiques et sportives et culturelles, DEJEPS spécialité activités physiques et sportives adaptées ou licence professionnelle dans le domaine de l'animation physique et sportive pour tous à minima BPJEPS éducateur sportif, mentions activités physiques pour tous (ou à défaut loisirs tous publics)	
A Pont-Audemer, le : L'Agent,	A Pont-Audemer, le : Le Responsable hiérarchique,
Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20230213-15-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023	